



RESEAU i3R Corse

Réseau des Intervenants respectant le Référentiel Régional sur les Risques Psychosociaux

1- PRESENTATION DU RESEAU DE CONSULTANTS

Afin de conforter la dynamique régionale, et faciliter la mise en oeuvre concrète de la démarche d'évaluation des risques psychosociaux dans les entreprises, la DIRECCTE de Corse, la Carsat-SE, l'ARACT Corse, la MSA de la Corse, les SST2A et SST Haute Corse réalisent un recensement des ressources du territoire (consultants de la Corse) susceptibles d'accompagner les entreprises sur le champ des risques psychosociaux. Les 6 institutions ont également mis en place un comité de pilotage destiné à animer ce dispositif.

Tout consultant appartenant au réseau est tenu de respecter les principes d'intervention en entreprise définis par le comité de pilotage

Ce réseau permettra de proposer un **appui aux entreprises** sur le champ des risques psychosociaux et a pour objectif de créer un **espace d'échange et de travail** dynamique entre les consultants et les institutionnels autour de ces risques.

Le réseau reposera sur l'engagement des consultants, qui sont seuls responsables de la qualité de leurs interventions. Le choix du consultant appartient à l'entreprise, qui doit évaluer ses besoins, et peut contacter le comité de pilotage si nécessaire.

L'ensemble des documents et des travaux produits par le réseau i3R corse est **disponible sur les sites :**

- www.corse.aract.fr
- www.carsat-sudest.fr
- www.corse.direccte.gouv.fr
- www.msa20.fr
- www.presanse.org
- www.medecinetravail2b.com

2- DOSSIER DE CANDIDATURE DES CONSULTANTS

Toute personne physique **domiciliée en Corse**, ayant un statut de **consultant et IPRP** et souhaitant rejoindre le réseau i3R Corse (Réseau des Intervenants respectant le Référentiel Régional sur les RPS) devra constituer un dossier contenant :

- La présentation du cabinet de consultants
- Le CV du consultant postulant au réseau i3R (2 pages maximum) et ses références : attention le réseau i3R se compose exclusivement de personnes physiques
- La description (sur 3 pages maximum) d'une intervention menée en entreprise par le consultant sur le champ des RPS, et reprenant :
 - la description de la demande
 - les hypothèses
 - la démarche employée
 - les préconisations

Attention : le cas d'intervention proposé, clôturé et récent, ne devra pas avoir été mené en partenariat avec l'une des 6 institutions.

Les dossiers de candidature sont à envoyer au comité de pilotage **par courriel** à :

copili3rcorse@carsat-sudest.fr

Instruction des dossiers

Un comité de pilotage régional composé par les représentants des 6 institutions examinera l'ensemble des dossiers reçus.

Les consultants recevront une confirmation de la réception de leur dossier de candidature, et seront informés des suites données par courriel.

Conditions de maintien dans le réseau

Après instruction des dossiers les consultants référencés seront soumis à une évaluation annuelle de leur activité.